

Les crédits

nologies modernes et on leur offre une assistance pour qu'elles puissent réintégrer le marché du travail et trouver des emplois plus spécialisés. Dans l'autre, des immigrantes arrivées récemment à Montréal sont formées comme opératrices dans une usine de fabrication de fibre de verre.

Ce sont là des exemples qu'on trouve dans une province seulement. Il y en a bien d'autres au Québec et partout ailleurs dans le pays. Nos nouveaux programmes destinés aux jeunes visent eux aussi à répondre aux besoins des femmes. Le Service jeunesse Canada remporte un franc succès. Dans les projets pilotes—ceux où l'on a vérifié les concepts de Service jeunesse Canada—54 p. 100 des participants sont des femmes.

Certains projets portaient sur des questions qui intéressent particulièrement les femmes. Par exemple, le Bureau des services familiaux de Regina a mené un projet où l'on venait en aide à 10 jeunes mères célibataires.

Les programmes et les services d'emploi ne constituent qu'un aspect des efforts que nous déployons pour aider les femmes. Le programme d'assurance-chômage continue de jouer un rôle important à mesure que nous adoptons une politique de main-d'oeuvre plus active. Certains éléments de l'assurance-chômage comme les prestations de maternité et les prestations parentales répondent aux besoins des femmes qui sont sur le marché du travail.

Je dis aux députés de Yorkton—Melville et d'Edmonton—Sud—Ouest: en dépit des convictions que professe le Parti réformiste, il est important que nous ayons des mesures comme les prestations de maternité et les prestations parentales pour aider les femmes à s'adapter aux réalités du marché du travail.

Nous n'avons pas besoin de reculer bien loin dans le temps pour savoir comment on a adapté le programme d'assurance-chômage aux besoins des femmes. Il suffit de revenir à 1994. Cette année-là, le gouvernement a décidé de réduire les prestations d'assurance-chômage. Cependant, ce faisant, il a tenu compte de la situation des personnes à faible revenu. Près de 60 p. 100 des familles monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans touchent un revenu faible. Beaucoup trop de ces familles sont dirigées par des mères seules qui ont peine à joindre les deux bouts.

C'est cette situation qui a amené le gouvernement à adopter le taux spécial de 60 p. 100 pour les prestataires à faible revenu qui ont des personnes à leur charge. Cette année, les personnes qui reçoivent un salaire moyen d'au plus 408 \$ par semaine, qui ont un conjoint qui reçoit la prestation fiscale pour enfants ou qui ont un enfant à charge ont droit à des prestations d'assurance-chômage majorées. Cette mesure revêt une grande importance pour la mère seule. Depuis la mise en oeuvre des taux majorés pour personnes à charge, plus de 192 000 personnes y ont droit. La plupart, soit 148 000, sont des femmes admissibles à ces taux majorés pour personnes à charge.

Le gouvernement reconnaît que les besoins des femmes en matière professionnelle vont au-delà des programmes et des services traditionnels, quels que soient leurs mérites. Comme l'Association nationale de la femme et du droit l'a déclaré l'année dernière devant le Comité permanent du développement des ressources humaines: «On reconnaît l'importance croissante des

femmes au sein de la population active, sans reconnaître pour autant que les femmes ont des enfants et que ce sont les femmes qui sont surtout chargées de s'en occuper.»

Les garderies sont un aspect important. C'était là un des thèmes de notre parti pendant la campagne électorale de 1993. Nous devons nous y attaquer sur trois fronts distincts.

• (1335)

Le gouvernement est en train de mettre sur pied son projet de garderies à l'intention des premières nations et des Inuit. Il s'agit, en l'occurrence, d'accroître le niveau des services au sein de ces collectivités, mais il y a tellement plus à faire. Un deuxième front axé sur la recherche et le développement contribuerait à nous renseigner davantage sur ce domaine essentiel que sont les garderies.

Je pourrais poursuivre encore longtemps. J'ai des pages et des pages de programmes que le gouvernement est à élaborer. La boucle n'est pas encore bouclée. Nous y travaillons, et je crois que, lorsque nous y serons parvenus, les femmes de notre pays, voire toute la population de notre pays, seront comblées.

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, mon distingué collègue de Burin—Saint-Georges est un excellent parlementaire et il nous le prouve régulièrement lorsqu'il se lève en cette Chambre pour intervenir.

Ce que je déplore, c'est que son parti, et dans une certaine mesure mon collègue de Burin—Saint-Georges, tient un double langage. Je veux ici vous en donner une preuve, une preuve concernant la réforme du Code du travail sur le retrait préventif.

Vous n'êtes pas sans oublier, vous aussi monsieur le Président, que la plus grande richesse d'un pays est la cellule familiale. En mai 1994, le Bloc québécois a déposé en cette Chambre une motion, appuyée par le Parti libéral du Canada qui gouverne présentement, afin d'harmoniser avec la CSST du Québec à 95 p. 100 le salaire accordé aux femmes enceintes. Présentement il est de 60 p. 100.

Il y a également un document qui circule à l'heure actuelle sur la réforme du Code du travail et le Parti libéral du Canada ne fait pas mention de cette motion, qu'il appuyait pourtant en mai 1994, pour donner un avantage certain aux femmes enceintes qui devaient se prévaloir d'un retrait préventif pour, justement, rendre à terme cette grossesse, et ne pas altérer le foetus.

Le député de Burin—Saint-Georges est sûrement conscient, comme nous tous ici, que la cellule familiale, une femme, son mari, son conjoint, avec des enfants—l'union complète—seront ceux qui, demain, travailleront pour nous payer à nous, aujourd'hui, nos pensions. La richesse naturelle, présentement, est à la baisse.

On avait proposé une motion. Son parti l'avait appuyée et aujourd'hui le manque de courage, le double langage qu'on soulève aujourd'hui en cette Chambre, monsieur le Président! Malheureusement ce sera mon ami de Burin—Saint-Georges qui va écoper d'éclaircir la situation de son parti. J'espère, étant donné que c'est une motion concernant l'égalité des femmes, qu'il saura nous donner l'heure juste.